



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/68
18 juin 2002

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-septième réunion
Montréal, 17-19 juillet 2002

**PLANS DE GESTION DES FRIGORIGÈNES ET PLANS DE GESTION DE
L'ÉLIMINATION FINALE (DÉCISION 36/6)**

1. Le paragraphe 40 du rapport de la 36^e réunion du Comité exécutif dit ce qui suit :

« Au sujet des clarifications demandées par de nombreux pays visés à l'article 5 sur l'interprétation et les conséquences de la décision 35/57 en général, et sur la possibilité de présenter les activités de Plan de gestion des frigorigènes (PGF), incluses dans les plans d'activités, comme de nouveaux plans de gestion de l'élimination finale si les pays en faisaient la demande aux agences, le Comité exécutif a décidé de revenir sur cette question lors de sa 37^e réunion. » (décision 36/6)
2. Le Comité exécutif est invité à poursuivre ses délibérations sur la question.